

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

PRESENTS : Mme Laurence DUMAS, MM. Serge CHARLERON, Jean-Pierre LALLET, Jean DUROUX, Patrick DUCLAUX, Hubert MIERMONT, Sébastien LAFARGE

ABSENTS EXCUSES : Mmes BREUIL Nicole et PAGET Paulette / M. DAYMARD Philippe ayant donné procuration à Mme DUMAS Laurence

ORDRE DU JOUR

▪ **Budget 2019 COMMUNE :**

En ce qui concerne l'année 2018, l'examen des comptes de la Commune fait apparaître un résultat reporté excédentaire de 554 828.54 € pour la section de fonctionnement. Quant à la section d'investissement, un excédent de 85 529.37 € sera donc affecté également en recettes au prochain exercice budgétaire.

Concernant le budget primitif 2019 de la commune, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses comme en recettes à 981 603.27 €.

La section d'investissement s'élève à 1 152 815.97 €, qui s'explique par le fait de l'emprunt souscrit pour l'aménagement de Bourg d'un montant de 700 000 € (inscrit en dépenses comme en recettes).

Les principaux axes de travaux pour l'année 2019 seront les suivants : programme important de travaux de voirie, poursuite de l'opération de réhabilitation de locaux communaux, les études concernant la requalification du Bourg se poursuivent et des travaux débiteront en suivant.

▪ **Taux d'imposition 2019 :**

L'assemblée délibérante décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

Taxe d'habitation : 9.05 %

Taxe sur le foncier bâti : 13.06 %

Taxe sur le foncier non bâti : 64.26 %

▪ **Budget 2019 ASSAINISSEMENT :**

En ce qui concerne l'année 2018, l'examen des comptes du service Assainissement fait apparaître un résultat reporté excédentaire de 45 054.32 € pour la section de fonctionnement. Quant à la section d'investissement, le résultat reporté est lui aussi excédentaire pour 225 725.34 €.

Concernant le budget primitif 2019 du service Assainissement, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses comme en recettes à 130 000.00 €.

En investissement, la dite section s'équilibre quant à elle en recettes comme en dépenses à 318 316.56 €. Au cours de l'année 2019, des travaux auront lieu au niveau de la STEP du Bourg et le programme de réhabilitation des réseaux du Bourg devrait débiter, dès la conclusion de l'étude du schéma directeur d'assainissement.

- **Tarif de la cantine scolaire** : Le Conseil Municipal vote les tarifs suivants, à partir du 01^{er} avril 2019 – augmentation de 1% pour cette année :
 - Enfant : 2.55 €
 - Adulte : 4.28 €

- **Décision à prendre concernant la location du logement Merlin** : Le logement dit de Merlin étant libéré depuis octobre 2018, et après poursuite de son ameublement, il est donc proposé de le louer aux particuliers à compter de juillet 2019. Des tarifs seront proposés : au mois/à la semaine/au week-end. Des renseignements vont être pris concernant cette mise en location, afin de la rendre effective dans les meilleurs délais.

- **Questions diverses** :
 - __ Lecture est donnée concernant le courrier d'un particulier qui souhaiterait acquérir un terrain qui, après vérification, s'avère être un bien sectionnal. Des informations relatives à la gestion des biens de section vont être demandées en Préfecture.
 - __ Les travaux de réhabilitation des logements communaux se poursuivent suivant le planning établi.
 - __ Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

L'ensemble des délibérations, des comptes administratifs et des budgets prévisionnels peut être consulté à la mairie.

Le Maire,

Laurence DUMAS

